



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 6 mars 2018.

## Communiqué de presse

### Surendettement en Haute-Marne

La commission plénière de surendettement s'est réunie en Préfecture de Haute-Marne, sous la présidence de Madame le Préfet. Cette réunion annuelle a permis de présenter le rapport d'activité 2017 de la commission départementale de surendettement.

A cette occasion, ont été communiqués les résultats de l'enquête annuelle sur le surendettement, réalisée par la Banque de France.

Ainsi, en 2017, 612 dossiers ont été déposés à la commission de surendettement de la Haute-Marne, contre 673 dossiers déposés en 2016, soit une baisse de 9.1% dans le département, contre une diminution de 10.6% dans le Grand Est et de 6.7% en France. En Haute-Marne, les dépôts avaient déjà diminué de 10.7% en 2016 et de 13.9% en 2015.

Au-delà de cette amélioration due en grande partie aux effets favorables de la loi Lagarde, il convient de rappeler que selon l'enquête annuelle réalisée par la Banque de France, il y a 408 situations de surendettement pour 100 000 habitants dans le département, contre 330 dans le Grand Est et 343 en France. L'étude montre par ailleurs qu'un tiers des ménages a un patrimoine brut inférieur à 1 132 euros par mois, signe que le surendettement est essentiellement lié à une question de fragilité sociale plus qu'à un phénomène de surconsommation de crédit.

Pour la Haute-Marne, ce sont les personnes âgées de 35 à 44 ans qui constituent la population la plus importante des ménages surendettés (28,1%) mais les personnes de plus de 65 ans sont plus représentées dans les dossiers du département (10,4%) que dans le Grand Est (8,3%). Et la moitié des agents surendettés sont des personnes seules. À noter également que le taux de propriétaires ou d'accédant à la propriété y est plus élevé (16,3%) qu'en France (11,7%) et dans le Grand Est (12%). L'endettement moyen, hors immobilier, des ménages surendettés s'établit à 24 806 euros dans notre département, contre 27 862 euros au niveau national.

La commission de surendettement de Haute-Marne se réunit 2 fois par mois pour examiner les dossiers déposés et trouver une solution qui soit pérenne, notamment en matière de conservation de la résidence principale à chaque fois que le dispositif législatif le permet.

Le rapport d'activité de la commission de surendettement de Haute-Marne ainsi que l'enquête typologique sur le surendettement des ménages réalisée par la Banque de France sont disponibles sur le site [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr).

#### **Contact presse :**

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55